

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 9 AOUT 2017**

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de membres absents excusés : 0  
Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 3  
Nombre de membres absents : 1

L'an deux mille dix-sept et le neuf du mois d'août à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CARBONNEL, Maire

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM. BURLAN Christelle, CANET Fanny, CARBONNEL Jean-Louis, DELFOUR Etiennette, DEL-VALS Jérôme, FERNANDEZ Martine, HOYOS Pierre, MANCES Françoise, OUBALKASSAM Mohamed, RENAUD Katia, ROCALVE Jean-Paul

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : MM. BERNEDE Jean-Luc (représenté par Mme FERNANDEZ Martine), FLORES Didier (représenté par Mme MANCES Françoise), LAZARO Pascal (représenté par M. ROCALVE Jean-Paul)

**ETAIT ABSENTE** : Mme TERRANO Anne-Marie

**DATE DE LA CONVOCATION** : 4 Août 2017

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. M. Jean-Paul ROCALVE est désigné à cette fonction qu'il accepte. Le procès-verbal de la séance du 18 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité

**1. Décisions du Maire – article L.2122.22 du CGCT**

M. le Maire informe des décisions prises dans le cadre des fonctions qui lui ont été déléguées par le Conseil Municipal conformément à l'article L.2122.22 du CGCT soit :

**03.08.2017** – vente de gâteaux de la boulangerie CANET à la boutique de l'Abbaye au prix unitaire de 3.50 € le sachet (prix fournisseur 2.50 €)

**04.08.2017** – achat du matériel suivant : poubelle ronde pour 140 € HTVA (Sté MANUTAN), 2 radiocassettes pour 109 € HTVA pièce (Sté MANUTAN)

**Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions**

**2. Adhésion du Syndicat Sud Occidental des Eaux de la Montagne Noire au Syndicat Sud Oriental de la Montagne Noire**

M. le Maire indique que le Conseil Syndical du Syndicat Sud Oriental des Eaux de la Montagne Noire ayant émis un avis positif sur l'adhésion du Syndicat Sud Occidental des Eaux de la Montagne Noire au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les communes membres doivent à présent se prononcer.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité l'adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2018 du Syndicat Sud Occidental des Eaux de la Montagne Noire au Syndicat Sud Oriental des Eaux de la Montagne Noire**

**3. Communauté de Communes - Rapport de la C.L.E.T. Attribution de compensation**

M. le Maire rappelle que la Communauté de communes du Limouxin est soumise de droit au régime de la fiscalité professionnelle unique. Les principes de calcul des attributions de compensation ont été définis conformément aux dispositions du code général des impôts par le comité de pilotage instauré en vue de la fusion des communautés de communes. Les modalités de calcul et les montants ont été fixés par la Commission Locale d'Evaluation Charges Transférées (CLECT) lors de sa séance du 12 juin 2017.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des attributions de compensation pour 2017 conformément au rapport de la CLECT du 12 juin 2017 et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents**

**4. Travaux enrochement – chemin de Coumegreille – désignation de l'entreprise chargée des travaux**

M. le Maire informe que des travaux d'enrochement et de busage doivent être réalisés afin de compléter l'aménagement du chemin de Coumegreille. Ces travaux ont fait l'objet d'un devis d'un montant de 7 966.75 € HTVA proposé par la SAS POSOCO. Les crédits budgétaires ouverts sont suffisants pour régler cette dépense

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le devis présenté et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents**



**5. Travaux de rénovation de l'éclairage public - rue de la Forge - désignation de l'entreprise chargée des travaux**

M. Le Maire rappelle que le SYADEN réalise des travaux de renforcement du réseau basse tension, sur le secteur de la rue de la Forge. Ces travaux sont complétés par l'effacement des réseaux éclairage public et communications électroniques. L'effacement du réseau d'éclairage public sous maîtrise d'œuvre déléguée au SYADEN, concerne exclusivement la reprise sur l'éclairage existant et la pose des fourreaux. Le terrassement, les raccordements, la fourniture des mâts et des lampadaires doivent être réalisés par la Commune. Un devis d'un montant de 8 406.62 € HTVA est proposé à cet effet par les établissements ROBERT. Les crédits budgétaires ouverts sont suffisants pour régler cette dépense

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le devis présenté et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents**

**6. Travaux de réhabilitation des réseaux eau potable et assainissement - cœur de village - demande de subvention Département de l'Aude et Agence de l'Eau**

M. le Maire présente le dossier élaboré par le Cabinet GAXIEU, maître d'œuvre concernant la réhabilitation des réseaux humides du cœur du village qui est le suivant :

<b>EAU POTABLE</b>	<b>TRANCHE 1</b>	<b>TRANCHE 2</b>
Travaux	102 212.00	70 328.00
SPS-Publication-Diagnostic.....	3 122.00	2 397.00
M.Oeuvre	7 666.00	5 275.00
<b>TOTAL</b>	<b>113 000.00</b>	<b>78 000.00</b>
<b>ASSAINISSEMENT</b>	<b>TRANCHE 1</b>	<b>TRANCHE 2</b>
Travaux	180 533.50	144 799.00
SPS-Publication-Diagnostic.....	8 925.50	8 341.00
M.Oeuvre	13 541.00	10 860.00
<b>TOTAL</b>	<b>203 000.00</b>	<b>164 000.00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>316 000.00</b>	<b>242 000.00</b>

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver sans réserve l'avant-projet établi par le Cabinet d'Etudes René GAXIEU et de demander au Département et à l'Agence de l'Eau une subvention aussi élevée que possible afin de pouvoir réaliser cette opération en respectant les modalités et obligations mises en place par le Département et l'Agence de l'Eau. Il sera également demandé l'autorisation aux financeurs d'anticiper le démarrage du projet avant l'obtention des subventions. M. le Maire est autorisé à signer tous documents afférents.**

**7. Tarifification des entrées du site de l'abbaye - 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Ce point de l'ordre du jour est présenté par Mme Martine FERNANDEZ qui propose de réévaluer comme suit les tarifs des entrées du site de l'abbaye à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

ADULTES	5.50 €
ENFANTS	2 €
ENFANTS PASSEPORTS	1 €
GROUPE LIBRES	4 €
GROUPE GUIDES	6 €
PASSEPORTS	4.50 €
PARTENAIRES	4.50 €
SUN TOUR	4.50 €
REDUITS	4.50 €

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver ces tarifs et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents**

**8. Suppression budget annexe gestion atelier-relais**

Le budget annexe « gestion atelier-relais » qui retraçait la gestion du caveau de dégustation par la collectivité n'ayant plus d'utilité. M. le Maire propose de procéder à sa suppression immédiate. Cette suppression aura pour conséquence la reprise de l'actif, du passif et des résultats de ce budget annexe au budget principal de la Commune, au terme des opérations de liquidation

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette suppression et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents.**

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées, la séance est levée à 20 heures 30

Vu pour être affiché le dix août deux mille dix-sept conformément aux prescriptions de l'article L.2123 du CGCT.  
Mis en ligne le dix août deux mille dix-sept

Le Maire : Jean-Louis CARBONNEL

